

PROJET DE RÉGULARISATION DES CRUES DU BASSIN VERSANT DU LAC KÉNOGAMI

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 12 MAI 2003

Québec, le 28 avril 2003 - La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de M^{me} Claudette Journault, présidente et de M. Michel Germain, commissaire, annonce que la première partie de l'audience publique sur le *Projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami par le ministère des Ressources naturelles* débutera le 12 mai 2003 à compter de 19 h 30. L'audience publique se tiendra au Holiday Inn Saguenay, 2675, boul. du Royaume à Saguenay (arrondissement Jonquière). Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

La commission dispose d'un délai maximum de quatre mois pour réaliser son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 5 septembre 2003 au ministre de l'Environnement.

Une audience en deux parties

L'audience publique se déroulera selon la procédure habituelle au BAPE, soit en deux parties distinctes. La première partie de l'audience publique vise à permettre au public et à la commission de poser des questions afin de cerner tous les aspects du projet.

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 16 juin 2003 au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, groupe ou municipalité désirant s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

Le projet

Le projet consiste à réaliser des infrastructures qui permettraient de régulariser les crues du bassin versant du lac Kénogami, situé près de la ville de Saguenay, et d'assurer ainsi la sécurité du public. Le projet comprend cinq composantes : la modernisation des évacuateurs de crues des ouvrages du lac Kénogami; la création d'un réservoir de rétention des crues sur la rivière Pikauba, à 30,2 km en amont du lac Kénogami; l'aménagement d'un seuil dans la rivière aux Sables; la consolidation et le rehaussement des digues du pourtour du lac Kénogami et la mise en place d'un système amélioré de gestion prévisionnelle. La première phase du projet, en cours de réalisation, comporte l'amélioration des évacuateurs de crues existants et le déploiement d'instruments de mesure additionnels dans le bassin versant. La seconde phase, visée par la présente étude d'impact sur l'environnement, engloberait les ouvrages du réservoir Pikauba, du lac Kénogami et de la rivière aux Sables de même que la mise en place du système de gestion prévisionnel.

Le coût de la seconde phase est estimé à 147,2 millions de dollars. Celle-ci nécessiterait en main d'œuvre l'équivalent de 550 années-personnes sur trois ans.

Documentation disponible

Tous les documents relatifs à ce projet sont disponibles pour consultation aux endroits suivants :

- Bibliothèque Mashteuiatsh, 1743, rue Amishk, Mashteuiatsh ;
- Bibliothèque municipale de Jonquière (succursale Kénogami), 3750, boul. du Royaume ;
- Bibliothèque Paul-Émile-Boulet, Université du Québec à Chicoutimi, 555, boul. de l'Université ;
- Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, 1255, rue Saint-Denis ;
- Bureau du BAPE à Québec, 575, rue Saint-Amable.

Vous pouvez aussi consulter le site Internet du BAPE concernant ce projet à l'adresse : www.bape.gouv.qc.ca, dans la section *Enquêtes et audiences publiques* des mandats en cours. Les documents déposés y seront disponibles pour consultation.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec M^{me} Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice du secrétariat de la commission ou avec M^{me} Karine Lavoie, conseillère en communication en composant le (418) 643-7447, ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : kenogami@bape.gouv.qc.ca.

- 30 -

SOURCE : Karine Lavoie
conseillère en communication